



MAIRIE DE  
**GUESNAIN**  
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR LA  
RESTRICTION DE LA CIRCULATION ET DU  
STATIONNEMENT AU DROIT DES TRAVAUX  
DANS LA RUE VICTOR HUGO**

Arrêté de police N° 20/2026 (ST) du 24 mars 2026

*Le Maire de la commune de GUESNAIN,*

*Vu l'article L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales*

*Vu la demande écrite formulé par la société ROTEL CHEZ SIG  
IMAGE*

*Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à  
assurer la sécurité routière, piétonne et cycliste dans la rue Victor Hugo  
dans le cadre d'un branchement électrique pour le compte d'ENEDIS.*

**ARRETE**

- Article 1** *Des travaux de branchement électrique souterrain seront effectués pour une durée de 30 jours à compter du lundi 20 avril 2026 rue Victor Hugo face à la parcelle cadastrée ZC 126.*
- Article 2** *Pendant toute la durée du chantier, la circulation sera perturbée et se fera sur une demi-chaussée alternée par feux tricolores selon les besoins du chantier.*
- Article 3** *La vitesse de circulation sera réduite à 30KM/H.*
- Article 4** *Le stationnement sera temporairement supprimé sur l'emprise du chantier*
- Article 5** *La société ROTEL CHEZ SIG IMAGE exécutera les travaux et se chargera d'assurer la sécurité du chantier et de la mise en place de la signalisation réglementaire.*
- Article 6** *La société ROTEL CHEZ SIG IMAGE domiciliée Tech Izarbel-2 Allée Théodore Monod 64210 Bidart  
Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de DOUAI  
Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.*

*Fait à GUESNAIN*

*Le 24 mars 2026*

*Le Maire,  
Maryline LUCAS*

